Université de Saint-Boniface

NUMÉRO 64 / SEPTEMBRE 2025

Notes pratiques

sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée

La sécurité de l'information

À l'ère numérique, la sécurité de l'information est devenue une préoccupation majeure pour l'Université de Saint-Boniface. Protéger les données sensibles contre les cyberattaques, les violations et les pertes est essentiel pour garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations.

La sécurité de l'information repose sur trois principes fondamentaux, souvent désignés par l'acronyme CID : Confidentialité, Intégrité et Disponibilité.

La sécurité de l'information est un enjeu majeur dans un monde de plus en plus connecté et numérisé.

Confidentialité – consiste à s'assurer que l'information n'est accessible qu'aux personnes autorisées. Cela implique de mettre en place des mesures de contrôle d'accès, comme des mots de passe forts, l'authentification multifactorielle et le chiffrement des données, afin de protéger les informations sensibles contre les accès non autorisés.

Intégrité – vise à garantir que l'information n'a pas été altérée ou modifiée de manière non autorisée. Pour cela, il est nécessaire de mettre en œuvre des mécanismes de contrôle de l'intégrité, tels que les sommes de contrôle (*hash*) et les signatures numériques, qui permettent de vérifier l'authenticité et l'exactitude des données.

Disponibilité – assure que l'information est accessible et utilisable par les utilisateurs autorisés lorsqu'ils en ont besoin. Cela nécessite de mettre en place des solutions de sauvegarde et de récupération des données, des dispositifs de redondance et des plans de continuité des activités pour garantir la résilience des systèmes d'information en cas de perturbations.

Les menaces à la sécurité de l'information sont nombreuses et variées. Elles peuvent provenir de sources internes ou externes, et peuvent être intentionnelles ou accidentelles. En voici quelques exemples : cyberattaques, erreurs humaines, défaillances techniques.

La sécurité de l'information est encadrée par des normes et des règlementations. L'USB est dotée d'une politique sur la sécurité de l'information qui inclut quatre procédures. Il est important de relire cette politique régulièrement pour mieux connaitre vos responsabilités.

Pour toute question concernant la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP) et la *Loi sur les renseignements médicaux personnels* (LRMP), veuillez communiquer avec Carole Pelchat, coordonnatrice du Bureau de la protection de la vie privée, au poste 398.